

Réouverture du fond de vallée : Partie aval du Ruisseau de la Vallée

Fiche action | Janvier 2020

DE QUOI PARLE-T-ON ?



Pessière dans la Vallée du Ruisseau de la vallée (Val de Briey)

Il arrive que les boisements colonisent le fond de vallée au détriment des zones humides et de la ripisylve existantes. On assiste alors à la fermeture du milieu et à la disparition d'une mosaïque paysagère que composait le fond de vallée et qui par conséquent impacte la richesse et la variété des espèces qui s'y trouvent. Les nouveaux espaces

déboisés pourront laisser place à des prairies humides en fond de vallée, ce qui améliorera le fonctionnement hydraulique du ruisseau et aura un impact positif sur le risque inondation. De plus, ces milieux possèdent une richesse floristique importante et une faune remarquable, ce qui améliorera les déplacements des espèces.



Forêt alluviale du ruisseau de la vallée (Val de Briey)

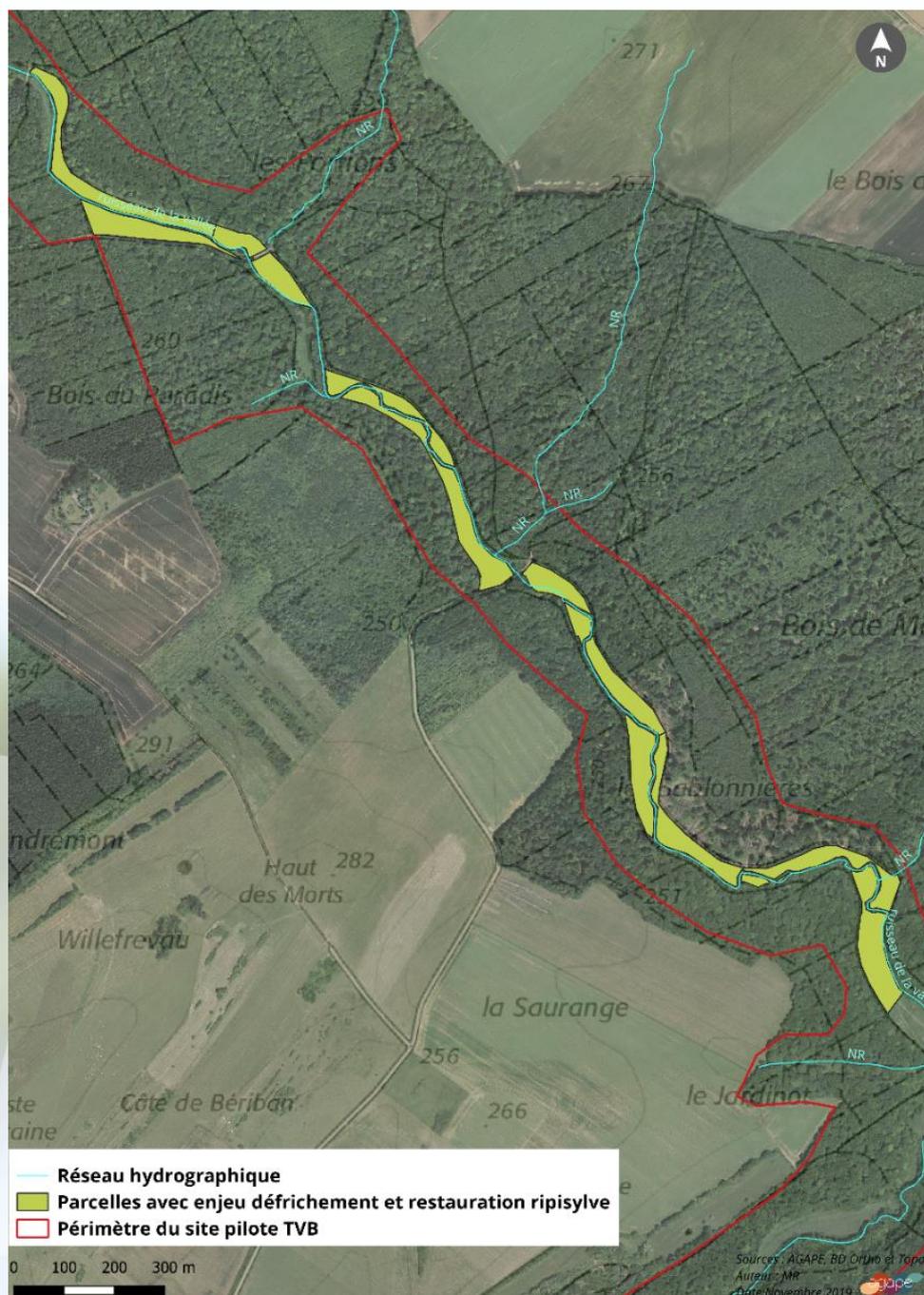
ENJEUX ET OBJECTIFS

1

Préserver la mosaïque paysagère du fond de vallée = Diminuer l'impact des boisements en faisant du défrichage sur certains secteurs;

2

Préserver et restaurer la ripisylve = Replanter à certains endroits des essences locales adaptées aux milieux humides.



QUELLES ACTIONS A METTRE EN PLACE ?

- Action de **maîtrise foncière par acquisitions** à l'amiable des parcelles forestières privées : actuellement 50% des parcelles sont communales et 50% appartiennent à des privés.
- **Abattage** de certains arbres pour mettre fin à l'enfrichement du fond de vallée.
- **Mise en prairies** des parcelles défrichées.
- **Proposer** une gestion de ces nouvelles prairies avec différentes méthodes d'entretien :
 - Gyrobroyage ou débroussaillage léger ;
 - Fauches régulières ;
 - Mise en place d'un cheptel par un/des agriculteur(s).
- **Intervenir** entre octobre et mars, hors période sensible pour la faune, afin de limiter les perturbations.
- **Restaurer** la ripisylve en plantant des essences adaptées.

**Une remise en prairie
humide du fond de vallée
avec une ripisylve
fonctionnelle**





PARTENAIRES ET ACTEURS A MOBILISER

Les communes et l'intercommunalité sont à mobiliser pour chaque action.

- **Pour l'acquisition foncière :** Voir directement avec les propriétaires de ces parcelles (privés, communes, intercommunalité). Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine peut aussi être intéressé suivant les enjeux écologiques.
- **Pour le défrichement :** Associer les partenaires tel que l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, les gestionnaires forestiers et les propriétaires de parcelles. L'ONF fait la gestion et l'entretien de la forêt domaniale de Moyeuve qui concerne l'aval du Ruisseau. Les autres forêts sont des forêts publiques communales. Voir avec les communes s'il existe un plan de gestion pour ces forêts.
- **Pour la restauration de la ripisylve :** S'entretenir avec les gestionnaires du cours d'eau, le syndicat Contrat Rivière Woigot, les propriétaires privés des parcelles et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.
- **Pour le choix des essences :** Le Parc Naturel de Lorraine a établi une liste des principales essences que l'on retrouve sur le territoire avec le rôle écologique de chaque arbre ainsi que leur rôle et leur particularité. Associer aussi les propriétaires de parcelles, et les agriculteurs.



ESTIMATION COUT

Les coûts sont donnés à titre indicatif et peuvent varier suivant la typologie du terrain, l'accès et d'autres critères.

- **Pour l'acquisition foncière :**
 - 4 000 euros l'hectare pour les forêts
 - 2 500 euros l'hectare pour des zones humides
 - 3 500 euros l'hectare pour des prairies
- **Pour le défrichement**
 - 3 000 euros l'hectare pour le dessouchage
 - 4 000 euros l'hectare pour l'abattage et l'évacuation des rémanents.
- **Pour la restauration de la ripisylve,** se rapprocher de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour une demande de financement (80% d'aides maximum possible), ainsi que du Conseil Départemental 54 pour tout ce qui est projet de plantation (dispositif d'aide à la fois pour les particuliers et aussi pour les porteurs de projets d'ici 2020).
 - Re-densification de la ripisylve : 1 000 €/ kml
 - Entretien de la ripisylve : 25 €/ kml/ an

Restauration des zones humides du Ruisseau de la Vallée

Fiche action | Janvier 2020

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les zones humides constituent des réservoirs hydrologiques et écologiques aux enjeux capitaux : qualité et quantité de l'eau, atténuation des inondations et des étiages, biodiversité et usages socio-économiques. Restaurer une zone humide c'est lui rendre sa fonctionnalité première de régulation et d'épuration des eaux, très utile lorsque l'on veut atteindre un objectif de bon état chimique des cours d'eau (Directive Cadre sur l'Eau). Elles sont pour la plupart en prairies permanentes sur le secteur d'Anderny et de Bettainvillers, en zones urbanisées sur le secteur de Tucquegnieux et en milieu forestier sur Val de Briey.



Vallée alluviale du Ruisseau de la Vallée (Bettainvillers)



Prairie inondable pâturée en fond de vallée (Anderny)



Prairie inondable (Bettainvillers)



Forêt alluviale du Ruisseau de la Vallée (Tucquegnieux)

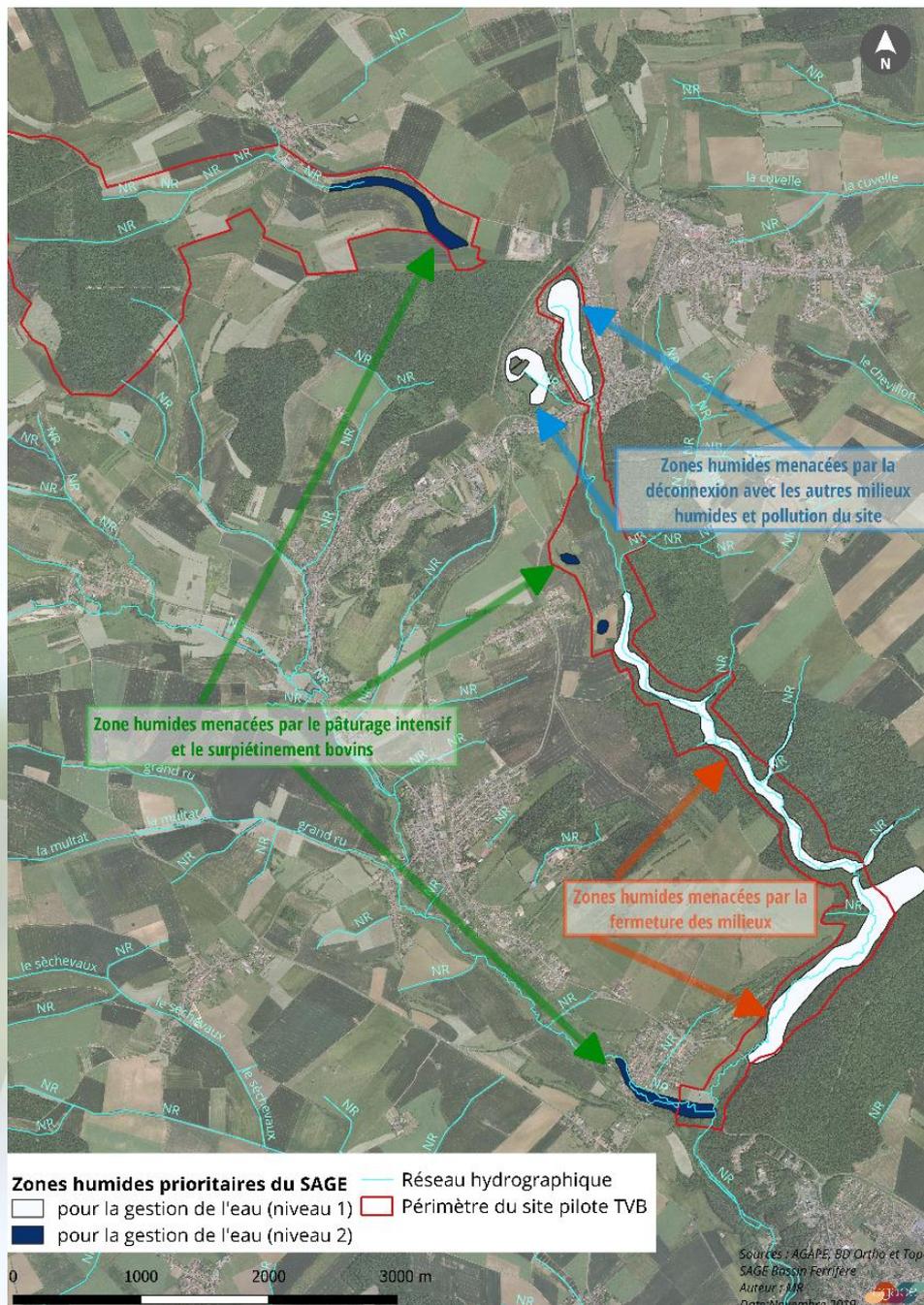
ENJEUX ET OBJECTIFS

1

Améliorer la fonctionnalité de la continuité écologique du Ruisseau de la Vallée = Protéger les zones humides du piétinement par le bétail et de l'envasement en amont, puis de l'urbanisation sur Tucquegnieux et enfin de la fermeture du milieu à l'aval ;

2

Restaurer les zones humides = Améliorer la qualité écologique du site et diminuer le risque inondation.



QUELLES ACTIONS A METTRE EN PLACE ?

- **Répertorier et cartographier** les sites les plus propices à la recréation de zones humides latérales (topographie, connectivité au cours d'eau, type de sol, circulation de l'eau sur le site, pouvoir épuratoire du milieu, qualité de la végétation, disponibilité du terrain, valeur et usages, etc.). On peut s'appuyer sur les périmètres des zones humides disparues.
- Pour les zones humides agricoles, il faut les **protéger** du sur-piétinement des bovins en limitant leurs accès (installation de clôture par exemple).
- Pour les zones humides forestières, il faut **débroussailler** afin d'éviter qu'elles ne disparaissent sous l'effet de la colonisation par la forêt.
- Pour les zones humides en milieux urbanisés, **éviter** la construction et annexes (piscine, cabane etc...) en fond de parcelles pour ne pas dégrader la fonction d'expansion des crues et de lutte contre le ruissellement du milieu. Éviter les activités comme le stockage de déchets, de ferrailles etc... où le risque de pollution des sols est important, afin de ne pas contaminer la zone humide à proximité.



IMAGINONS ...

Une restauration de zones humides sur une parcelle cultivée (*Zone humide non cartographiée dans le SAGE Bassin Ferrifère*)

En 2019



En 2030 ?



Une restauration de zones humides sur une parcelle pâturée (Prairie pâturée par des bovins à Anderny)



PARTENAIRES ET ACTEURS A MOBILISER

Les communes et l'intercommunalité sont à mobiliser pour chaque action.

Le partenaire financeur principal sur la restauration de zones humides est l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (jusqu'à 80%).

Il faudra aussi associer en partenaires techniques le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, la Chambre d'Agriculture 54, la DREAL Grand Est, la Région Grand-Est, le Conseil Départemental 54, le SAGE du Bassin Ferrifère.

Les propriétaires des parcelles concernées ainsi que les agriculteurs devront être concertés.



ESTIMATION COUT

Les coûts sont donnés à titre indicatif et peuvent varier suivant la typologie du terrain, l'accès et d'autres critères.

- Installation de clôture avec franchissement : **650 €/ kml**
- Travaux de renaturation des ZH : **40 000 €/ kml**
- Travaux de restauration des ZH : **12 000 €/ ha**

Restauration des berges du Ruisseau de la Vallée dans la plaine agricole (Anderny)

Fiche action | Janvier 2020

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La renaturation et la restauration des berges du ruisseau de la Vallée permettront de maintenir et renforcer la continuité écologique tout en valorisant les paysages et le cadre de vie des riverains. Cette action répond à l'objectif du SAGE qui est : « Améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités ». Le ruisseau de la Vallée sur la partie aval a déjà connu des travaux d'engravement et de reprise de son ancien lit. Sur les parties agricoles en revanche il n'y a pas d'actions ciblées à l'heure actuelle.



Berges du Ruisseau de la Vallée après restauration du lit (Bettainvillers)



Berges du Ruisseau de la Vallée (Anderny)



Berges dégradées du Ruisseau de la Vallée dans une prairie pâturée (Anderny)



Berges du Ruisseau de la Vallée après restauration du lit (Bettainvillers)

ENJEUX ET OBJECTIFS

1

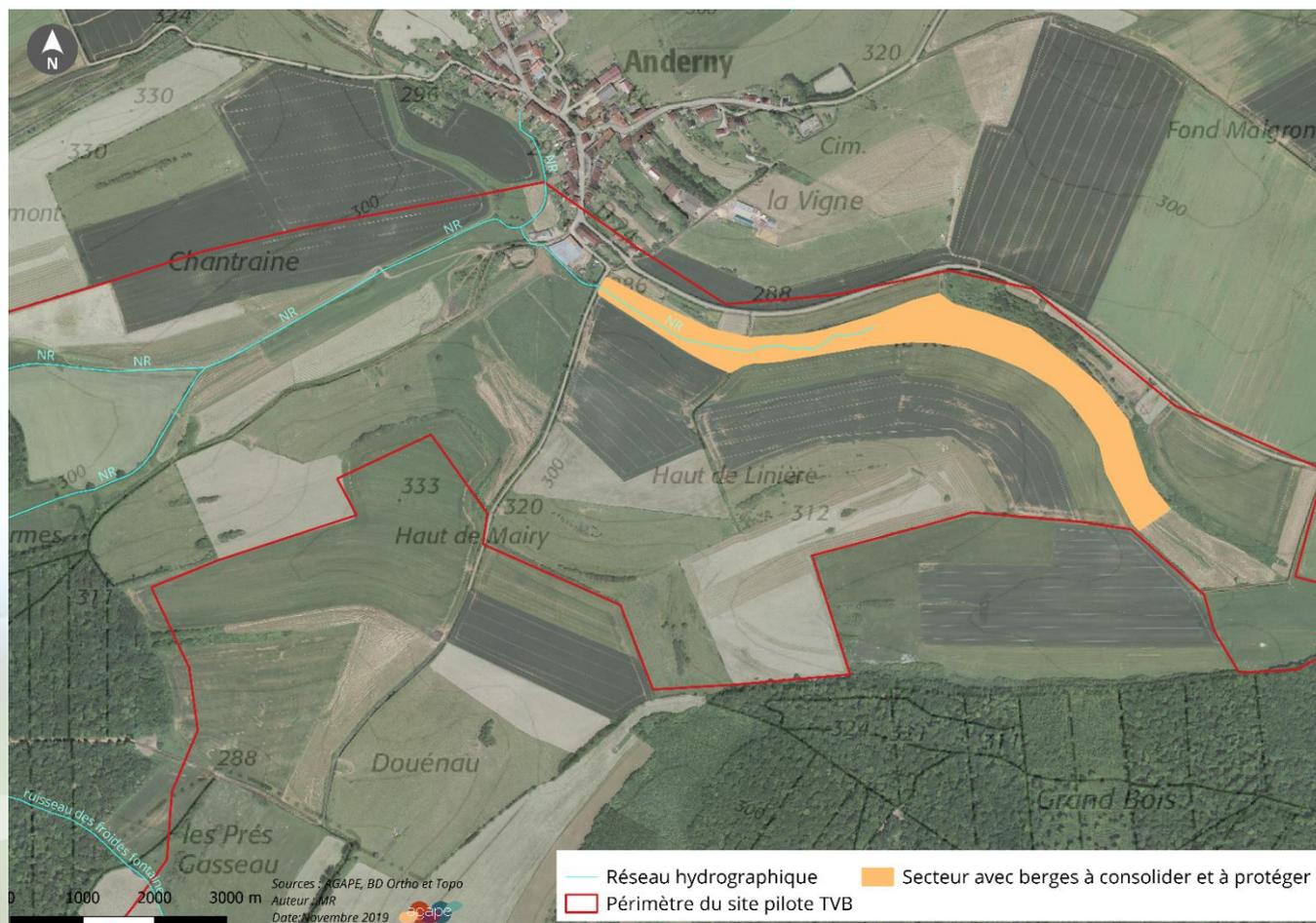
Maintenir la continuité écologique du Ruisseau de la Vallée = Restaurer la morphologie des berges visant à améliorer la qualité et la diversité des milieux aquatiques.

2

Renaturer les berges (recréation d'une ripisylve) = Renforcer la qualité paysagère et écologique du ruisseau, maintenir les berges, diminuer l'érosion des sols

3

Renforcer les berges face au piétinement des bovins = Améliorer la qualité du cours d'eau (diminuer l'érosion et le ruissellement) et réduire le risque inondation



QUELLES ACTIONS A METTRE EN PLACE ?

- **Installer** une clôture perméable à la petite faune le long du cours d'eau sur les espaces pâturés, combinée avec des points d'abreuvement ;
- **Création** d'une ripisylve sur les secteurs dépourvus en replantant des espèces efficaces dans la consolidation des berges (liste d'espèces indicative : aulne, saule, frêne pour les arbres, viorne, cornouiller, fusain, prunellier, sureau pour les arbustes) ;
- **Supprimer** progressivement les arbres inadaptés aux berges (peupliers hybrides, épicéas, robiniers-faux acacias...) sauf les souches ancrées qui servent à maintenir les berges.

Une restauration et une protection des berges avec ripisylve à conforter





PARTENAIRES ET ACTEURS A MOBILISER

Les communes et l'intercommunalité sont à mobiliser pour chaque action.

Pour la restauration des berges (renaturation, renforcement ripisylve), l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ainsi que le Conseil Départemental 54 peuvent apporter un soutien financier.

Pour l'installation de clôtures et d'abreuvoirs, il faut voir directement avec les propriétaires et les exploitants des terrains concernés. Il n'y a pas d'aides ciblées sur cette action (certains syndicats de rivière peuvent apporter une aide technique et financière).

Il faut bien sûr associer les propriétaires des parcelles où passe le Ruisseau de la Vallée afin de faciliter les travaux.

Il faudra aussi associer en partenaires techniques le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, la Chambre d'Agriculture 54, la DREAL Grand Est, la Région Grand-Est et le Conseil Départemental 54.



ESTIMATION COUT

Les coûts sont donnés à titre indicatif et peuvent varier suivant la typologie du terrain, l'accès et d'autres critères.

- Entretien de la ripisylve : **25 €/ kml/ an**
- Installation d'une pompe en prairie pour abreuver le bétail : **170 €**
- Installation de clôture avec franchissement : **650 €/ kml**
- Re-densification de la ripisylve : **1 000 €/ kml**
- Restauration des berges par génie végétal : **100 €/ ml**